

Déclaration d'admission pour admission en hôpital de jour

IDENTIFICATION DE L'HÔPITAL:

AZ Maria Middelares
Buitenring Sint-Denijs 30, 9000 Gent
Erkenningsnummer: 71001723000

Etiket patient

1 Objectif de la déclaration d'admission: le droit de faire des choix en toute connaissance de cause sur les conséquences financières de l'admission

Toute hospitalisation de jour entraîne des frais. En tant que patient, vous pouvez faire certains choix qui ont une influence considérable sur le prix final de votre séjour à l'hôpital. Ces choix, c'est au moyen de la présente déclaration d'admission que vous les faites. Il est donc très important qu'avant de la compléter et de la signer, vous lisiez minutieusement le document explicatif reçu en même temps.

Pour toute question, vous pouvez contacter le **service facturation** au **09 246 20 20** ou via l'adresse centraleinzing@azmmsj.be.

2 Choix de la chambre

La possibilité de choisir librement mon médecin n'est en rien limitée par le type de chambre que je choisis.

Je souhaite être admis et soigné:

Sans suppléments d'honoraires et sans suppléments de chambre en:

Chambre commune **Chambre à deux lits**

En chambre individuelle avec un supplément de chambre de 65 euros par jour

Je sais qu'en cas d'admission en chambre individuelle, les médecins traitants peuvent facturer **un supplément d'honoraires de maximum 150 %** du tarif légal des prestations médicales.

3 Conditions de facturation

Tous les frais d'hôpital seront facturés par l'hôpital. Ne payez jamais directement au médecin!

Le paiement doit être effectué dans les trente jours suivant la date d'expédition. Si la facture n'est pas payée à l'échéance, des dommages conventionnels de 10 %, avec un minimum de 25 euros, seront dus sans mise en demeure et de plein droit. En outre, des intérêts seront dus à partir de la date d'échéance, égaux au taux d'intérêt légal majoré de 2 %.

Chaque patient a le droit d'obtenir des informations sur les conséquences financières d'une hospitalisation de jour et du type de chambre qu'il a choisi.

Chaque patient a le droit d'être informé par le médecin concerné des frais qui seront à sa charge pour les traitements médicaux à prévoir.

J'ai reçu, en annexe à la présente déclaration, un document explicatif faisant mention des suppléments de chambre et d'honoraires. Un forfait journalier sera facturé pour les services de confort standard proposés (TV, wifi, réfrigérateur, eau minérale, mise à disposition du téléphone (hors appels), navette). Une liste récapitulative avec le prix des biens et services proposés à l'hôpital est à votre disposition à la réception, ainsi qu'en version numérique sur www.mariamiddelares.be.

Sachez que tous les frais ne sont pas prévisibles.

4 Consentement

- Je consens à l'échange électronique de données de santé entre prestataires de soins dans le cadre de la prise en charge de ma santé. Pour que cet échange électronique soit possible, j'accepte également que soient inclus, dans un répertoire de référence, les lieux où des informations sur ma santé sont disponibles, comme les hôpitaux. J'ai pris note du fait que cet échange électronique se fait d'une manière sécurisée, dans le respect de la confidentialité et de mes droits en tant que patient.

Pour plus d'informations sur la plate-forme COZO, demandez le dépliant à la réception ou consultez le site www.cozo.be.

Fait en deux exemplaires à Gand, le / / , en deux exemplaires, pour un traitement débutant le / /

Je suis informé quant au fait que je peux modifier à tout moment mon choix de chambre. Le cas échéant, une nouvelle déclaration d'admission doit être signée.

Pour le patient ou son représentant

Pour l'hôpital

Prénom, nom du patient ou de son représentant (avec n° de registre national)

Prénom, nom et qualité

Ces informations d'ordre personnel vous sont demandées par le gestionnaire de l'hôpital en vue du traitement correct de votre dossier et de la facturation de votre séjour à l'hôpital. La loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée vous autorise à consulter vos données et à les corriger.